1. **Lieu et durée**

1.1 La 40e session du Comité juridique s'est tenue à Montréal du 26 au 30 octobre 2026. **La présidente du Comité, Mme Alice Serpa Braga Della Nina (Brésil)**, préside la session. Après avoir déclaré celle-ci ouverte **dans ses remarques liminaires**, **la Présidente** fait observer que le travail du Comité repose sur la coopération, le partage des connaissances et l'objectif commun qui nous unit toutes et tous en favorisant le développement sûr, ordonné et durable de l'aviation civile internationale, dans le respect intégral des principes de la Convention de Chicago. Se félicitant de la présence du Président du Conseil, la Présidente constate le renforcement imminent de la composition du Conseil, qui témoigne de l'engagement de l'Organisation à promouvoir les objectifs de l'OACI. Elle remercie le Secrétaire général, le Directeur des affaires juridiques et des relations extérieures ainsi que le Secrétariat de l'OACI pour leur soutien aux travaux du Comité. Elle se dit confiante que le Comité remplira son mandat en jouant un rôle de pilier solide pour le développement juridique et institutionnel de l'Organisation. Elle conclut en déclarant que l'ordre du jour étoffé et ambitieux de la réunion rend compte de la volonté du Comité de répondre aux besoins des États et du Conseil de l'OACI quant à la modernisation et à la sécurité opérationnelle accrues de l'aviation civile internationale.

2. **Allocution d'ouverture**

2.1 **Le Président du Conseil, M. Toshiyuki Onuma,** souhaite la bienvenue à tous les délégués et observateurs et souligne que, depuis sa création en 1947, le Comité juridique aide au développement et à la codification progressives du droit aérien international, et que sa contribution à cet égard est à la fois durable et sans précédent. Constatant que les travaux du Comité visent à garantir que le droit aérien international s'adapte sans cesse aux nouveaux défis et réponde en permanence aux besoins en constante évolution de la communauté aéronautique internationale, il se dit convaincu que le Comité mettra à profit ses compétences et son esprit de coopération, notant qu'il a devant lui une occasion unique de donner un élan considérable à la réalisation de la vision 2050 de l'OACI, notamment des objectifs « zéro décès » et « zéro émission nette de carbone ».

2.2 Au sujet du large éventail de points inscrits au programme général des travaux du Comité juridique, il met notamment en évidence la tâche du Comité de se pencher sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la mise en œuvre de l'article 12 de la Convention de Chicago, l'examen du rôle futur de la Commission technique internationale des explosifs dans le cadre de la Convention MEX, et l'étude des questions juridiques liées à l'exploitation d'aéronefs non habités, y compris leur intégration sûre et efficace dans l'aviation civile.

2.3 M. Onuma fait part aux délégués d'un événement marquant dans l'histoire institutionnelle de l'OACI, à savoir l'entrée en vigueur, le 12 juin 2026, des protocoles de 2016 modifiant les articles 50(a) et 56 de la Convention de Chicago, qui font passer de 36 à 40 le nombre de membres du Conseil de l'OACI et de 19 à 21 celui de la Commission de navigation aérienne. Les délégués sont informés qu'à cet égard, une session extraordinaire de l'Assemblée se tiendra en marge de la septième Conférence de transport aérien. Le Président du Conseil encourage tous les États membres à poursuivre leurs efforts visant à promouvoir une plus grande participation aux traités de droit aérien international. Faisant valoir que l'ampleur de l'ordre du jour rend compte de l'importance des travaux du Comité, et rappelant sa collaboration professionnelle passée avec la Direction des affaires juridiques de l'Organisation, M. Onuma déclare que les progrès réalisés dans le développement du droit aérien international dépendront en fin de compte des connaissances, de l'engagement et de l'esprit de coopération des participants.

2.4 Le Président du Conseil félicite la Présidente pour son élection et se dit confiant que le Comité bénéficiera grandement de son leadership dans les jours à venir. Il souligne aussi l'importance des contributions du rapporteur, des présidentes et des présidents, ainsi que des membres des différents groupes de travail, groupes d'étude et autres.

2.5 **Le Secrétaire du Comité juridique, M. Michael Gill**, Directeur des affaires juridiques et des relations extérieures (LEB), présente les membres du personnel de la Direction affectés à la présente session du Comité.

2.6 En ce qui concerne le point intitulé « Examen du rôle de la Commission technique internationale des explosifs dans le cadre de la Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection », la Présidente informe le Comité qu'elle a invité le rapporteur, M. Alejandro Jose Piera Valdes, à présenter son rapport final et à répondre à toutes les questions que le Comité veut peut-être poser sur la note LC/40-WP/2-3. Le Comité accueille favorablement cette invitation.

3. Ordre du jour et organisation des travaux

3.1 Le Comité convient de l'ordre du jour provisoire présenté dans la note LC/40-WP/1-1. L'ordre du jour adopté pour la session figure dans l'**appendice A** du présent rapport.

3.2 Le secrétaire du Comité présente la note LC/40-WP/1-2, *Note sur la documentation et l'organisation des travaux*.

3.3 Les notes de travail examinées par le Comité sont énumérées par point de l'ordre du jour dans l'**appendice B** du présent rapport.

3.4 La suite donnée par le Comité à chaque point est indiquée séparément dans le rapport. Les éléments sont présentés selon la séquence numérique des points à l'ordre du jour examinés par le Comité.

4. Séances

4.1 Le Comité tient … (…) séances, toutes publiques.

4.2 Le Comité bénéficie du soutien compétent et efficace de son secrétaire, M. Michael Gill, Directeur des affaires juridiques et des relations extérieures, des secrétaires adjoints, M. Chunyu Ding, directeur adjoint, et M. Arie Jakob, juriste principal, ainsi que des sous-secrétaires, M. Christopher Petras, M. Andrew Opolot, M. Yaw Nyampong, Mme Marla Weinstein, Mme Erika Varga, M. Mathieu Vaugeois, Mme Ralia Oyamine Shuaibu et Mme Hsien Fei Han. D'autres fonctionnaires de l'Organisation fournissent aussi des services au Comité.

5. **Représentants des États et des organisations internationales**

5.1 … États membres et... organisations internationales sont représentés par … représentants et observateurs à la présente session du Comité juridique. Les noms des représentants et des observateurs figurent dans l'**appendice C** du présent rapport.

6. **Procès-verbaux des délibérations**

6.1 Le Comité décide, en application de la règle 45 de son Règlement intérieur, de ne pas produire de procès-verbaux de la 40e session.